

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026
Séance du 17 juin 2026

N°34

**Objet : Ajustements de la grille
tarifaire de l'école d'art idbl**

Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Anaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérard, GRAVIÈRE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick
RICHER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legitime.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article 13 du préambule à la Constitution de 1946 « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ».

Vu les lois du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son article 103 « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. » ;

Vu le Schéma départemental des Enseignements Artistiques et des pratiques en amateur 2025-2029 approuvé ;

Vu la délibération n°44 du 18 juin 2025 portant sur la modification des tarifs de l'Ecole d'art idbl ;

Suite à la mise en place de nouveaux tarifs à l'école d'art idbl en juin 2025, après une année d'usage, de nouvelles situations se sont faites jour nécessitant des précisions dans la grille tarifaire.

Aussi, il est proposé d'ajuster la grille des tarifs de l'école d'art intercommunale idbl sur les points suivants :

- inscription à chaque atelier supplémentaire : 60€, quelle que soit la date d'inscription ;
- création d'un tarif pour des stages sur une base de 10€ la demi-journée, accompagné d'un forfait de 5€ ou 10€ selon le matériel nécessaire à la réalisation des stages,
- inscription pour un adulte plafonnée à 3 ateliers maximum, en fonction des places disponibles et selon le calendrier défini par l'école d'art chaque année.

Tarifs appliqués depuis septembre 2025

Les cellules grisées indiquent les conditions modifiées ou nouvelles.

- Habitants de Provence Alpes Agglomération :

	Tarifs actuels
Enfant de 5 à 11 ans famille avec 1 enfant	81€
Enfant de 5 à 11 ans à partir du 2ème enfant inscrit	56,50€
Enfant de 5 à 11 ans, inscription après le 1 ^{er} février	40€
Enfant de 12 à 15 ans famille avec 1 enfant	105€
Enfant de 12 à 15 ans à partir du 2ème enfant inscrit	73,5€
Enfant de 12 à 15 ans, inscription après le 1 ^{er} février	52,50€

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Elèves adultes dès 16 ans	144€
Elèves adultes, inscription après le 1er février	72€
Bénéficiaires annuels des cartes « Lavande » & « Azur » du CCAS de Digne et tous les retraités imposables habitants Provence Alpes Agglo	86€
Bénéficiaires annuels des cartes « Soleil » du CCAS et tous les retraités non imposables habitants Provence Alpes Agglo	72€

- Habitants hors Communauté Provence Alpes Agglomération :

	Tarifs actuels
Enfant de 5 à 11 ans famille avec 1 enfant	115,5€
Enfant de 5 à 11 ans à partir du 2ème enfant inscrit	81€
Enfant de 5 à 11 ans, inscription après le 1er février	58€
Enfant de 12 à 15 ans famille avec 1 enfant	139€
Enfant de 12 à 15 ans à partir du 2ème enfant inscrit	97,50€
Enfant de 12 à 15 ans, inscription après le 1er février	70€
Elèves adultes	205€
Elèves adultes, inscription après le 1er février	102€

- Tarifs communs :

	Tarifs proposés pour sept. 2026
Chaque atelier supplémentaire, quelle que soit la date d'inscription (et dans une limite de 3 maximum par adulte)	60 €
Forfait curistes 1 semaine	48,50€
Forfait curistes 3 semaines	84,50€
Forfait par atelier et par personne pour les ateliers céramique, modelage d'après modèle vivant, volume, gravure, et photo.	20€
Forfait par atelier et par personne pour une inscription après le 1 ^{er} février pour les ateliers céramique, modelage d'après modèle vivant, volume et gravure.	10€
Frais de dossier admission classe préparatoire	20€
Voyage tarif étudiant	20€
Voyage tarif élève	20€ ou 50€
Stage, tarif à la demi-journée	10€
Forfait supplémentaire pour un stage, selon le matériel nécessaire	5€ ou 10€

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé :

- D'approuver les tarifs de l'offre de l'école d'art idbl, tel que présentés ci-dessus,
- De prendre acte que tarifs entreront en vigueur à partir de septembre 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à la présente décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com